

6 novembre 2006

Résiliation d'une convention entre actionnaires (article L. 233-11 du code de commerce)

Fin d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>DMC</p> <p>(Eurolist)</p>

- 1 - Par courriers des 31 octobre 2006 et 2 novembre, reçus les jours mêmes, la Caisse des Dépôts et Consignations - CDC (56, rue de Lille, 75007 Paris), d'une part, la société AGF Vie (1) (87, rue de Richelieu, 75002 Paris), d'autre part, ont informé l'Autorité des marchés financiers de la résiliation de la « convention d'action de concert » et de la fin de l'action de concert qui unissait les signataires susmentionnés au titre de ladite convention (2).
- 2 - Par courriers des 31 octobre 2006 et 6 novembre, reçus les jours mêmes, par suite des événements visés au paragraphe précédent, les déclarations de franchissements de seuils, en date du 9 octobre 2006, ont été effectuées à titre de régularisation :
 - franchissement en baisse par la CDC, par l'intermédiaire de la CDC Entreprise Valeurs Moyennes, des seuils de 15% et de 10% du capital et des droits de vote de DMC et détention individuelle et indirecte de 1 039 201 actions DMC représentant autant de droits de vote soit 5,12% du capital et des droits de vote de cette société (3) ;
 - franchissement en baisse par AGF Vie (3) des seuils de 15% et de 10% du capital et des droits de vote de DMC et détention individuelle de 2 060 634 actions DMC représentant autant de droits de vote soit 10,16% du capital et des droits de vote de cette société (3).

(1) Contrôlée par AGF SA.

(2) D&I notamment 204C0762 en date du 18 juin 2004.

(3) Sur la base d'un capital composé de 20 291 264 actions représentant autant de droits de vote.